

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGONNAIS

SEANCE DU 5 JUILLET 2019

N°47-2019

	NOMBRE DE CONSEILLERS	OBJET
En exercice	15	ADMINISTRATION GENERALE
Présents	10	Convention de mise à disposition de salles, d'équipements communaux et de personnel pour l'accueil de loisirs
Votants	14	

♦ Convocation du 28 juin 2019 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil dix-neuf, le vendredi cinq juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 28 juin, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire <u>Etaient présents</u>: Mmes Monique JAMIN, Lydia LEBASTARD, MM Nicolas BODINEAU, Frédéric LEGRAND, Mme Dominique GUICHARD, MM Eric MADEC-PREVOST, Jérôme RETIF, Gwénaël CRAHES, Mathias MERCIER, Sylvain LAUNAY

<u>Absents excusés</u>: M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, Cécilia BRIAND, Déborah MELISSON

<u>Procurations</u>: Lionel TRIVIERE donne pouvoir à Gwénaël CRAHES

Anita LEPAGE « Monique JAMIN
Bénédicte LECERF-CARCOUËT « Dominique GUICHARD
Cécilia BRIAND « Lydia LEBASTARD

Nicolas BODINEAU a été désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les modalités d'organisation de l'accueil de loisirs sans hébergement qui se tiendra du 8 juillet au 2 août 2019. Comme les années antérieures, l'accueil de loisirs sera géré par l'Association Les Saltimbanques.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, donne pouvoir à Madame le Maire pour signer une convention de mise à disposition des équipements communaux et de personnel avec l'Association Les Saltimbanques et le Comité de Gestion du Restaurant scolaire pour l'accueil des enfants de l'accueil de loisirs.

Pour extrait conforme, le 8 juillet 2019

Pour le Maire empêché, L'Adjoint délégué

Anita LEPAGE